



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2025

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjointes au Maire : LEVARDON Michel - SAPLANA Javier - GROUILLER Elodie - SOUCHE Antony

Conseillers délégués : SAVINAS Gaëlle - COULLOMB Fabien - COLLOCA Cindy

Conseillers municipaux : AYMARD Jean-Pierre - BOYER Marc - BOUR Lydie - BLANGERO-GUEIBE Nathalie - MEILHAC Laurent
MEYNIER Laurent - PONÇON Lydie - SAVELLI Eric - LABELLE Séverine

Procurations : CANESTRARI Véronique à BESNIER Didier - CHAMBOVET Cyrielle à BOUR Lydie

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2024
2. Convention unique de gestion avec le CDG 26
3. Convention de partenariat avec la mutuelle « entre nous »
4. Avenant à la convention pour la gestion des archives
5. Convention de servitudes parcelle C366
6. Acquisition des terrains du quartier du Puy
7. Accord cadre pour les travaux de voirie
8. Demande de subvention FIPD
9. Demande de subvention DETR
10. Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2024

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité

18 Pour

1 Contre (Marc BOYER)

2. Convention unique de gestion avec le CDG 26

Mme HOUDART Amélie, DGS, explique que la convention unique du CDG26 consiste à traduire juridiquement l'offre de services et prestations du CDG.

Les collectivités et établissements affiliés qui le souhaitent peuvent bénéficier de l'ensemble de ces missions et services en délibérant sur le principe d'une adhésion aux missions et services hors cotisation du CDG26, puis de solliciter de manière rapide et selon leurs besoins, une ou des missions et services.

Ce dispositif présente ainsi l'avantage de la rapidité et de la simplification normative et procédurale. En effet, il évite de recourir systématiquement à une délibération de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, avec les délais induits, à chaque recours à une mission ou un service et évite la signature de différents documents selon les missions et services sollicités.

Il est important de préciser que l'adhésion à cette convention n'implique nullement une obligation de recourir aux missions et services proposés par le CDG26. Elle en ouvre simplement la possibilité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention unique de gestion avec le CDG26
- D'autoriser M. le Maire à la signer

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

3. Convention de partenariat avec la mutuelle « entre nous »

Mme HOUDART Amélie, DGS, informe les membres du Conseil Municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes a souhaité mettre en place une mutuelle santé à destination des citoyens du territoire, avec des tarifs attractifs. Pour le Département de la Drôme c'est la mutuelle « Entre nous » qui a été retenue comme partenaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec la mutuelle « Entre nous »
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4. Avenant à la convention pour la gestion des archives

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'à la suite de la délibération du 16 décembre 2024 une archiviste du CDG 26 est intervenue deux jours et a commencé à trier les documents. Compte tenu de la charge de travail il faut prévoir deux jours supplémentaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- D'approuver l'avenant à la convention d'archivage avec le CDG26
- D'autoriser M. le Maire à la signer

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5. Convention de servitudes parcelle C366

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une servitude avec Enedis pour le raccordement électrique du projet photovoltaïque sur la noue de la zone d'activité économique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude avec Enedis concernant la parcelle C366 à la garrigue réservée.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

6. Acquisition des terrains quartier du PUY

M. le Maire explique au Conseil Municipal que l'acquisition des terrains quartier du Puy dits « Kamar » (parcelles K 305 K306 K 581 et K585), est en cours de finalisation auprès d'EPORA. Pour rappel, ces terrains sont destinés prioritairement à un équipement petite enfance et un espace vert public lié au projet de résidence sénior. Le montant de l'acquisition est de 127 980.92€ TTC et est conforme à l'enveloppe prévue au budget.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition des parcelles K305 et K306 et d'une partie des parcelles K583 et K581, pour un montant total de 127 980.92€ TTC
- D'autoriser M. le Maire à signer les actes nécessaires à cette transaction.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

7. Accord cadre pour les travaux de voirie

M. SOUCHE Antony, 5^{ème} adjoint, informe le Conseil Municipal que le marché à bons de commande pour les travaux de voirie a été renouvelé car l'ancien est arrivé à échéance fin 2024. Il y a eu dix retraits de dossier de candidature mais seulement deux offres de déposées. C'est la société Eiffage qui est arrivée en tête.

M. AYMARD Jean-Pierre, conseiller municipal, demande s'il y a un minimum de dépenses, M. SOUCHE Antony, lui répond qu'il n'y a aucun minimum de commande d'imposé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer cet accord cadre

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

8. Demande de subvention FIPD

M. le Maire, précise au Conseil Municipal que l'installation de caméras complémentaires est éligible à une aide du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du FIPD pour l'extension du réseau de vidéoprotection.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

9. Demande de subvention DETR

M. le Maire indique que l'éclairage du stade de football qui a plus d'une trentaine d'années et que la tranche 4 de la DECI qui devrait être la dernière sont éligibles à une aide de l'Etat au titre de la DETR. Il précise également que la DECI avance bien, huit poteaux ont été installés récemment ainsi qu'une bâche.

M. Javier SAPLANA, 3eme adjoint, précise que la commune a profité des travaux de la DECI pour rapprocher les compteurs des riverains et de régler les problèmes de tout un quartier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour le projet de la tranche 4 de la DECI
- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour le projet de rénovation de l'éclairage du stade de foot.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

10. Questions diverses

- **DIA** : M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu les DIA 26 - 2024- à 27 - 2024- pour lesquels la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption
- Le tirage au sort des jurés d'assises aura lieu le 15 mai 2025 à Pierrelatte
- **Information radar pédagogique** : M. COULLOMB Fabien, conseiller délégué à la sécurité, indique que le radar pédagogique a été installé Route de Suze la Rousse au niveau de la zone d'activité économique et qu'il enregistre les données dans les deux sens. Des vitesses de 192, 190 et 189 km/heure ont été enregistrées. Il y a au moins une fois par jour un passage à 150km/h. Une intervention de la gendarmerie va être sollicitée compte tenu de ces vitesses plus qu'excessives.
- **Fibre** : du démarchage est en cours sur la commune. Au plus tard le 1^{er} janvier 2031 il y aura le démontage du réseau cuivre. Pour information Orange mettra un stand le 10 et 11 avril devant la mairie pour répondre aux usagers qui souhaitent avoir des informations. Normalement avant l'été tout le monde pourra se raccorder à la fibre.
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : la dernière mouture est en cours de finalisation, il y aura donc normalement une délibération au prochain Conseil Municipal pour la valider.
- **Incendies au parc du château** : il y a eu deux départs d'incendie dans la même semaine au parc du château. Le lundi 3 mars et le mardi 4 mars. Pour celui de lundi, il relève a priori d'un acte criminel, des jeunes ont été aperçus dans le parc avant et après le sinistre. Concernant le mardi il n'y a aucune certitude car il se peut que le feu de la veille ait été mal éteint. Le propriétaire du château est mis en demeure de nettoyer son parc car les pompiers n'ont pas pu y accéder avec leurs engins.
- **Analyse financière sur les finances de la commune** : l'analyse financière commandée par la commune a démontré la bonne santé financière du budget communal.
- **Canal du Comte** : M. MEYNIER Laurent, conseiller municipal, informe les membres du Conseil Municipal que l'OFB oblige l'ASA à faire une étude pour une alimentation en eau du canal, l'étude coûte 25000€. Un courrier va être envoyé à tous les propriétaires concernés.
- M. Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2025 les contenants de service en plastique sont interdits dans les écoles des communes de plus de 2000 habitants. Ce sera obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants à partir de 2028. M. le Maire précise que s'agissant de la santé des enfants, il n'y a pas d'intérêt à attendre pour les remplacer.

Séance levée à 20h03

Le Maire, Président de séance,
Didier BESNIER



Le Secrétaire de séance,
Antony SOUCHE

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Souche', is written over the typed name of the secretary.